



Mon patron ma mis à pied il m'a dit de prendre mes affaire est dégagé à t'il le droit

Par **Vianney1987**, le **15/04/2021** à **09:41**

Bonjour voilà je suis maçon chez zarcone frère ... donc ce matin je commence mon travail dans la joie est là bonne humeur je maçonne des parping contre une banche et je doit mettre des crochets pour pas que le mur parte. Dans la banche il devrait avoir de ferraille prévue à cette effet pour que je puisse venir installer mon crochet et maçonner ... donc il ni avait pas de ferraille j'ai refuser de maçonner pour ne pas faire de mal façon puis mon supérieur a alerter mon conducteur de travaux pour lui dire que je refuser de maçonner il est monter est à commencer à me crier dessus en me disant que je devait lui obéir que ci je n'était pas content je dégageait que je devait lui obéir ... puis il m'a mi à pied est ma dit tu prend tes affaire est tu dégage ... à t'il le droit

Par **P.M.**, le **15/04/2021** à **11:26**

Bonjour,

A priori, il s'agit d'une mise à pied conservatoire que l'employeur devrait confirmer et avec concomitance vous convoquer à un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement (pour faute grave)...

Je vous conseillerais d'envoyer dès que possible une lettre recommandée avec AR qui relate les faits et lui indiquant que vous vous tenez à sa disposition à votre domicile et si vous recevez la convocation à l'entretien préalable de vouys y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité devra être rappelée dans la convocation...